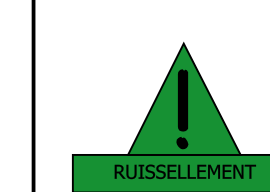
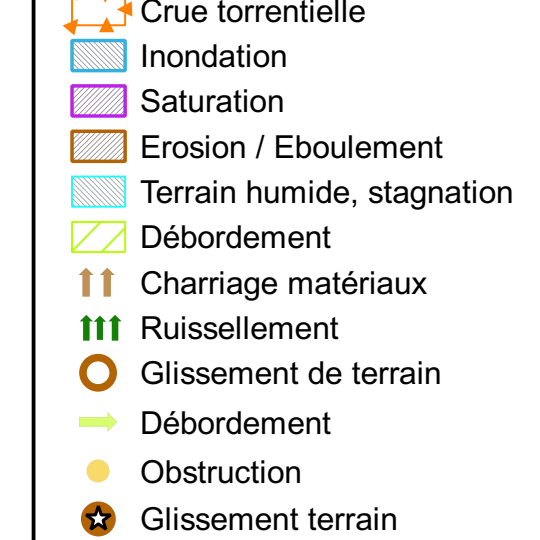


Dysfonctionnement hydraulique :



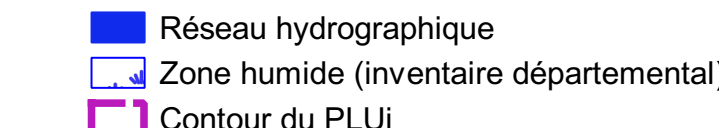
Zone de dysfonctionnement :



Réseau d'eaux pluviales :



Divers :



Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 13 septembre 2022 approuvant l'élaboration du PLUI-H.

Le Président  
Fabien TROMBERT

Date : Août 2022  
Echelle : 1/6 000  
Fichier : CCHC\_EP.Qgs  
Dessin : B.PEJON / J.LEROUX



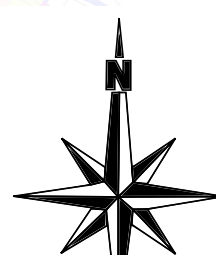
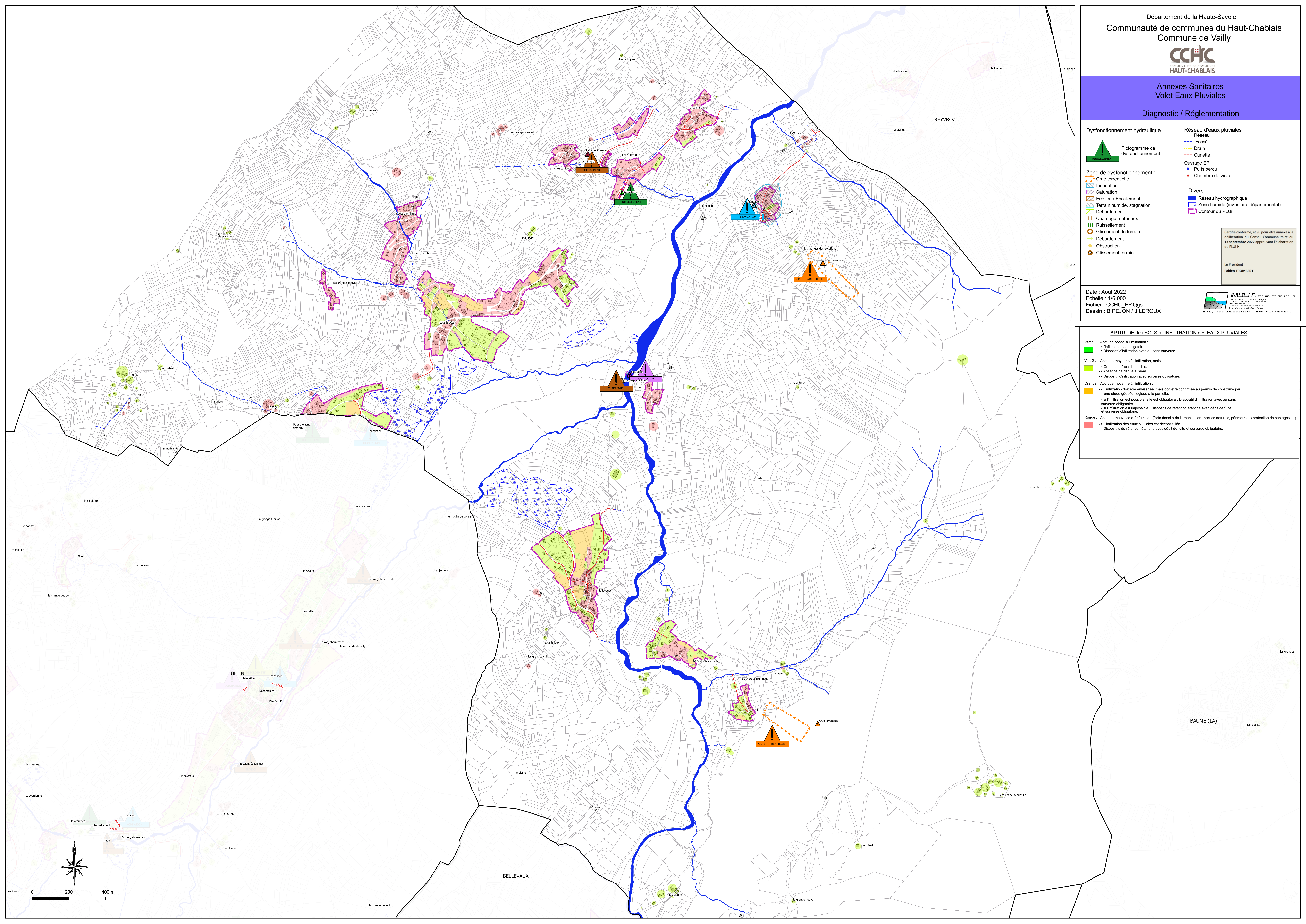
APTITUDE des SOLS à l'INFILTRATION des EAUX PLUVIALES

Vert : Aptitude bonne à l'infiltration :  
-> L'infiltration est obligatoire.  
-> Dispositif d'infiltration avec ou sans surverse.

Vert 2 : Aptitude moyenne à l'infiltration, mais :  
-> Grande surface disponible.  
-> Absence de risque à l'aval.  
-> Dispositif d'infiltration avec surverse obligatoire.

Orange : Aptitude moyenne à l'infiltration :  
-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.  
- si l'infiltration est possible, elle est obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans surverse obligatoire.  
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration (forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)  
-> L'infiltration des eaux pluviales est déconseillée.  
-> Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.



0 200 400 m